



lever l'opposition pour un Véhicule économiquement irréparable ?

Par **voiture mercedes**, le **13/11/2019 à 21:48**

bonjour ,

on a procédé à la réparation de notre véhicule économiquement irréparable , avec le suivi de l'expert qui nous a remis le certificat de conformité ,on habite paris , à quel service de la prefecture on doit déposer le rapport pour lever l'opposition ,

merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **13/11/2019 à 22:04**

Bonjoura

Si la nouvelle expertise certifie que les réparations ont bien été effectuées selon les préconisations du 1er rapport, atteste que le véhicule n'a pas subi de transformation notable ou modifiant les caractéristiques du véhicule telles qu'elles figurent sur la carte grise...

L'interdiction de circuler et/ou l'opposition au transfert du certificat d'immatriculation seront levées. Faire le nécessaire auprès de l'ANTS...

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1473>

<https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Par **voiture mercedes**, le **13/11/2019 à 23:01**

merci beaucoup pour votre réponse .on va faire le necessaire